

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

2021-01-12 PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Simon, tenue à huis clos le 12 janvier 2021 à 20 h à l'édifice municipal sis au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, sous la présidence de monsieur Simon Giard, maire.

Sont présents : Monsieur Simon Giard, maire
Monsieur David Roux, conseiller siège #2
Monsieur Alexandre Vermette, conseiller siège #3 (par visioconférence)
Madame Angèle Forest, conseillère siège #4
Monsieur Bernard Beauchemin, conseiller siège #5 (par visioconférence)
Monsieur Réjean Cossette, conseiller siège #6

Est absent : Monsieur Patrick Darsigny, conseiller siège #1

Secrétaire d'assemblée : Madame Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance**
 - 1.1 Mesures spéciales – État d'urgence sanitaire
- 2- Ordre du jour**
- 3- Procès-verbaux**
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020
 - 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2020 portant exclusivement sur le budget 2021
 - 3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2020
- 4- Période de questions**
 - 4.1 Coût relatif au filage supplémentaire requis pour le branchement de Cooptel
 - 4.2 Dénéigement d'un trottoir sur la rue Principale
- 5- Finances**
 - 5.1 Adoption des comptes payés
 - 5.2 Adoption des comptes à payer
 - 5.3 Dépôt rapport des fournisseurs ayant des factures de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$
- 6- Administration**
 - 6.1 Paiement du montant annuel des assurances de la municipalité
 - 6.2 Modification du système téléphonique IP
 - 6.3 Renouvellement - Cotisation annuelle de la directrice générale à l'ADMQ
- 7- Sécurité publique**
 - 7.1 Identification des priorités d'actions 2021 pour la Sûreté du Québec
 - 7.2 Rapport annuel d'activités du service de protection et d'intervention d'urgence de Saint-Simon pour l'année 2019
- 8- Transport routier**
 - 8.1 Achat d'une presse d'atelier de 50 tonnes
 - 8.2 Achat d'équipements pour les travaux publics
 - 8.3 Achat d'un réservoir et d'une pompe à pression
 - 8.4 Demande d'offre de services - Mandats service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains
- 9- Hygiène du milieu**
 - 9.1 Budget 2021 - Appui pour les activités du Comité pour l'avenir du Ruisseau Vandal (CARV)
 - 9.2 Intervention en espace clos, vérification et remplacement d'équipements
 - 9.3 Dépôt du rapport 2020 de mesure d'accumulation des boues dans les étangs numéro 1, 2 et 3
- 10- Urbanisme**
 - 10.1 Renouvellement du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme

10.2 Nomination du président et vice-président du comité consultatif d'urbanisme pour 2021

11- Loisirs et culture

11.1 Subvention aux Loisirs St-Simon - budget 2021

12- Avis de motion

13- Règlements

13.1 Annulation projet de Règlement #544-02-20 modifiant le règlement #544-19 intitulé Règlement de zonage, concernant les droits acquis pour certains usages

14- Période de questions

15 Correspondance

16 Affaires nouvelles

17- Clôture de la séance

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire Simon Giard demande aux membres du conseil un moment de réflexion. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 20 h.

1.1 Mesures spéciales – État d'urgence sanitaire

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

Considérant les décrets subséquents, prolongeant cet état d'urgence par période additionnelle de dix jours ;

Considérant que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (coronavirus), le gouvernement du Québec a adopté une directive autorisant les municipalités à tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y prendre part, délibérer et voter par tout moyen de communication, sans nécessairement devoir être présents en personne ;

Considérant qu'une telle séance doit être publique et doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos ;

01-01-2021 En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu :

- que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que l'enregistrement audio de la séance soit déposé sur le site web de la Municipalité ;
- que les membres du conseil entérinent les actions prises par le maire et la direction générale de fermer le bureau municipal aux visiteurs jusqu'au 8 février selon les directives de la Santé publique.

Adoptée

2- ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

02-01-2021 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3- PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

03-01-2021 En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020.

Adoptée

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2020 portant exclusivement sur le budget 2021

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2020 portant exclusivement sur le budget 2021 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

04-01-2021 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2020 portant exclusivement sur le budget 2021.

Adoptée

3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2020

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2020 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

05-01-2021 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2020.

Adoptée

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance est à huis clos conformément aux directives en lien avec la Covid-19. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à info@saint-simon.ca.

4.1 Coût relatif au filage supplémentaire requis pour le branchement de Cooptel

Considérant la disponibilité du service d'internet par fibre optique offert par Cooptel sur plusieurs rangs de la Municipalité de Saint-Simon ;

Considérant que Cooptel fournit 75 mètres de filage pour couvrir la distance de la rue jusqu'à la maison, mais facture au propriétaire le filage supplémentaire requis ;

Considérant la demande d'un citoyen pour que la municipalité assume les frais supplémentaires de filage pour se rendre à sa propriété ;

Considérant que la Municipalité ne peut favoriser un citoyen en particulier dans une situation qu'il n'est pas le seul à expérimenter;

06-01-2021 En conséquence, il est unanimement résolu de refuser cette demande.

Adoptée

4.2 Déneigement d'un trottoir sur la rue Principale

Considérant la demande d'une citoyenne d'ajouter un des deux trottoirs de la rue Principale dans la liste de nos déneigements ;

Considérant le défi que représente cette option dû à l'étroitesse du chemin et du trottoir et à la proximité de haies de cèdres ou de poteaux d'Hydro-Québec ;

Considérant l'acquisition récente d'un équipement mieux adapté à ce type de déneigement ;

07-01-2021 En conséquence, il est unanimement résolu de procéder au déneigement d'un des deux trottoirs de la rue Principale pour la saison 2021, malgré le défi que cela représente. La Municipalité se réserve le droit de revenir sur sa décision pour une saison subséquente advenant la trop grande complexité de ce déneigement.

Adoptée

5- FINANCES

5.1 Adoption des comptes payés

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de séances antérieures ;

08-01-2021 En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu que les comptes payés par chèques C2000145 @ C2000160 et C2100001 @ C2100002, par accès « D » L2000142 @ L2000153 et L2100001 @ L2100006, par Dépôt direct P2000302 @ P2000329 et P2100001 @ P2100017, par Visa V0010128 et les salaires D2000352 @ D2000391 pour un montant total de **175 221,80 \$** soient approuvés et ratifiés selon la liste présentée.

Adoptée

5.2 Adoption des comptes à payer

Aucun point

5.3 Dépôt rapport des fournisseurs ayant des factures de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$

Considérant l'article 961.4 C.M. à l'effet qu'une municipalité doit publier sur son site Internet, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$;

Considérant que cette liste doit être publiée sur le site internet de la Municipalité de Saint-Simon avant le 31 janvier de chaque année ;

Considérant que la liste a été remise aux membres du conseil municipal ;

09-01-2021 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu que le Conseil prend acte de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même contractant, passés au cours du dernier exercice financier complet précédent, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$.

Adoptée

6- ADMINISTRATION

6.1 Paiement du montant annuel des assurances de la municipalité

Considérant que le contrat d'assurances générales de la Municipalité doit être renouvelé pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} janvier 2022 ;

10-01-2021 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'acquitter la somme de 32 015 \$ à Groupe Ultima inc. pour l'année 2021.

Adoptée

6.2 Modification du système téléphonique IP

Considérant les coûts actuels de téléphonie pour les édifices municipaux ;

Considérant que la Municipalité désire améliorer le service et les coûts mensuels du service de téléphonie IP ;

Considérant l'offre de service reçue de Gestion TCS inc. pour effectuer la modification de notre système téléphonique ;

11-01-2021 En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu d'autoriser la modification de notre système téléphonique IP par la compagnie Gestion TCS inc. au montant de 1 400 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

6.3 Renouvellement - Cotisation annuelle de la directrice générale à l'ADMQ

12-01-2021 Il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu d'acquitter les frais d'adhésion de la cotisation annuelle de la directrice générale, Johanne Godin, à l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant annuel de 885,00 \$ incluant le volet assurances, plus les taxes applicables.

Adoptée

7- SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Identification des priorités d'actions 2021 pour la Sûreté du Québec

Considérant que la Sûreté du Québec invite les municipalités à faire connaître les priorités d'action qu'elles souhaitent voir mises en place par les policiers ;

13-01-2021 En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu d'identifier les priorités suivantes sur le territoire de la Municipalité de Saint-Simon, soit :

1) Sécurité routière

- Opération radar ciblée - rue Principale
- Vérifier la vitesse et le respect des passages piétonniers à l'intersection des rues du village lorsque les écoliers circulent pour aller ou revenir de l'école
- Vérifier le respect des limites de vitesse aux sorties du village sur le 2^e Rang Est et sur la rue Principale

2) Criminalité :

- Patrouille et présence active dans les lieux publics - parc/terrain de jeu du Carrefour des loisirs situé au 50, rue des Loisirs
- Surveillance accrue pour diminuer les vols dans les résidences

3) Prévention :

- Transmettre des chroniques de prévention pour le journal municipal, le site Facebook et le site internet de la municipalité

Adoptée

7.2 Adoption - Rapport annuel d'activités du service de protection et d'intervention d'urgence de Saint-Simon pour l'an 8

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains est en vigueur depuis le 15 février 2012 ;

Considérant que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4) stipule que toute autorité locale ou régionale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution un rapport d'activité pour l'exercice précédent et les projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

Considérant l'entente de délégation de compétence en matière de sécurité incendie signée avec la Ville de Saint-Hyacinthe le 23 novembre 2016 ;

Considérant le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Hyacinthe en date du 17 avril 2020 et déposé à la MRC des Maskoutains tel que soumis ;

Considérant que ledit rapport a été déposé également au ministère de la Sécurité publique par la Ville de Saint-Hyacinthe ;

Considérant que le ministère de la Sécurité publique demande à la Municipalité de Saint-Simon d'adopter le rapport d'activité étant donné qu'elle est responsable de son réseau d'aqueduc ;

14-01-2021 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu :

- Que le Conseil adopte le rapport d'activité de l'an # 8 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains, tel que soumis par la Ville de Saint-Hyacinthe ;
- De faire parvenir au ministère de la Sécurité publique une copie de la présente résolution.

Adoptée

8- TRANSPORT ROUTIER

8.1 Achat d'une presse d'atelier de 50 tonnes

Considérant la demande du directeur des travaux publics pour l'achat d'une presse d'atelier de 50 tonnes ;

Considérant l'offre reçue de Outillages Migmaro pour l'achat d'une presse d'atelier de 50 tonnes ;

Considérant qu'à cet effet, un montant a été prévu au budget 2021 ;

15-01-2021 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu de procéder à l'achat d'une presse d'atelier au montant de 4 275 \$ taxes incluses.

Adoptée

8.2 Achat d'équipements pour les travaux publics

Considérant la soumission reçue de Toromont Cat (Québec) pour l'achat d'un godet à fossé de 12 pouces et d'un système d'attache rapide pour les équipements ;

Considérant qu'à cet effet, des montants ont été prévus au budget 2021 ;

16-01-2021 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu, d'autoriser

l'achat d'un godet à fossé de 12 pouces et d'un système d'attache rapide pour les équipements municipaux pour un budget total de 6 000 \$.

Adoptée

8.3 Achat d'un réservoir et d'une pompe à pression

Considérant la demande du directeur des travaux publics pour l'achat d'un réservoir de 2 000 litres et d'une pompe à pression ;

Considérant que ces équipements serviront pour le nettoyage des ponceaux et l'entretien des terrains municipaux ;

Considérant qu'à cet effet, des montants ont été prévus au budget 2021 ;

17-01-2021 En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu de procéder à l'achat d'un réservoir de 2 000 litres et d'une pompe à pression pour un montant maximal de 3 100 \$.

Adoptée

8.4 Demande d'offre de services - Mandats service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains

Considérant la demande d'adhésion de la Municipalité aux services d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains en date du 8 décembre 2020 (résolution #250-12-2020) ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Simon souhaite utiliser les services ponctuels de l'ingénieur de la MRC des Maskoutains ;

Considérant les différents projets d'immobilisation de la Municipalité ;

18-01-2021 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu de permettre à la directrice générale de requérir, au besoin, les services d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, le tout selon les budgets alloués et la tarification déterminée par le règlement de la MRC des Maskoutains en vigueur.

Adoptée

9- HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Budget 2021 - Appui pour les activités du Comité pour l'avenir du Ruisseau Vandal (CARV)

Considérant que la Municipalité a informé le Comité pour l'avenir du Ruisseau Vandal (CARV) de sa volonté de vouloir faire piqueter certaines portions du ruisseau Vandal ;

Considérant les estimations reçues pour effectuer ces travaux ;

19-01-2021 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu de remettre le montant budgété pour l'année 2021 de 4 625 \$ au Comité pour l'avenir du Ruisseau Vandal (CARV) dès la réalisation des travaux de piquetage de certaines portions du ruisseau Vandal.

Adoptée

9.2 Intervention en espace clos, vérification et remplacement d'équipements

Considérant que pour intervenir en espace clos, la municipalité doit rendre disponible le matériel nécessaire aux employés ;

Considérant les règles en matière de santé-sécurité au travail nécessitant de s'assurer que les équipements utilisés en espace clos soient conformes aux normes et qu'ils sont entretenus

selon les normes en vigueur et les recommandations du fabricant ;

Considérant que la municipalité a ledit matériel, mais qu'il doit faire l'objet d'une inspection ;

Considérant que suite à cette inspection, la ligne de vie maintenant le harnais de sécurité doit être remplacée ;

20-01-2021 En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu d'accepter la soumission d'Outillages Migmaro pour le remplacement de la ligne de vie autorétractable et de la barre de fixation pour un montant de 2 463,70 \$ taxes en sus.

Adoptée

9.3 Dépôt d'un 2^e rapport de mesure d'accumulation des boues dans les étangs numéro 1, 2 et 3

Considérant le rapport transmis par l'entreprise CGEI à la suite du mandat leur ayant été confié en regard de la mesure d'accumulation des boues effectuée le 17 novembre 2020 par la compagnie Drone Deschamps, des étangs numéro 1, 2 et 3 ;

21-01-2021 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu que le conseil prenne acte du 2^e rapport 2020 de mesure d'accumulation des boues, produit par CGEI.

Adoptée

10- URBANISME

10.1 Renouvellement du mandat des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme

Considérant qu'à l'article 3 du règlement # 501-15 constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme, il est stipulé que le mandat de chacun des membres est renouvelable par résolution du conseil ;

Considérant que le terme du mandat de deux membres vient à échéance ;

Considérant que les personnes concernées ont accepté de poursuivre leur engagement au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme pour deux autres années ;

22-01-2021 En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu de renouveler le mandat de M. Jean-Claude Laliberté et de M. Yvon St-Maurice pour les années 2021 et 2022.

À noter qu'un membre du conseil ou son substitut compose également le Comité Consultatif d'Urbanisme et que l'inspecteur en bâtiment et environnement est assigné d'office secrétaire du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Adoptée

10.2 Nomination du président et vice-président du Comité Consultatif d'Urbanisme pour 2021

Considérant qu'à l'article 8 du règlement # 501-15 constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme, il est stipulé que chaque année la nomination des postes de président et de vice-président se fait par résolution ;

Considérant que les personnes concernées ont accepté de poursuivre leur engagement au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme pour une autre année ;

23-01-2021 En conséquence, il est proposé David Roux et unanimement résolu de nommer sur le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) :

➤ Monsieur Yvon Saint-Maurice, Président

➤ Monsieur Michel Vermette, Vice-Président

Adoptée

11- LOISIRS ET CULTURE

11.1 Subvention aux Loisirs St-Simon - budget 2021

Considérant la requête des Loisirs St-Simon de procéder au versement de la subvention pour l'ensemble des activités par tranches mensuelles ;

24-01-2021 En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à remettre un montant mensuel de 1 200 \$. Selon les besoins réels des Loisirs, ce montant pourra être majoré jusqu'à concurrence du montant disponible de 17 500 \$ prévu au budget 2021.

Adoptée

12- AVIS DE MOTION

Aucun point

13- RÈGLEMENTS

13.1 Annulation projet de Règlement #544-02-20 modifiant le règlement #544-19 intitulé Règlement de zonage, concernant les droits acquis pour certains usages

Considérant que le 7 juillet 2020, l'avis de motion - Premier projet de Règlement # 544-02-20 modifiant le règlement # 544-19 intitulé Règlement de zonage, concernant les droits acquis pour certains usages, a été présenté ;

Considérant que le premier projet de Règlement #544-02-20 modifiant le règlement #544-19 intitulé Règlement de zonage, concernant les droits acquis pour certains usages a été adopté par la résolution #142-07-2020 ;

Considérant qu'à la suite des commentaires de la MRC des Maskoutains les membres du Conseil souhaitent mettre fin au processus d'adoption de ce règlement ;

25-01-2021 En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu :

- D'annuler l'avis de motion et la résolution #142-07-2020 en lien avec le processus d'adoption du Règlement # 544-02-20 modifiant le règlement # 544-19 intitulé Règlement de zonage, concernant les droits acquis pour certains usages, présenté lors de la séance du 7 juillet 2020.

Adoptée

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance est à huis clos conformément aux directives en lien avec la Covid-19. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à info @saint-simon.ca.

15- CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du 1^{er} décembre 2020.

16- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds budgétaires suffisants pour acquitter toutes les dépenses décrites au présent procès-verbal et approuvées par les membres du conseil, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante, si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Johanne Godin, Directrice générale

17- CLÔTURE DE LA SÉANCE

26-01-2021 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par David Roux et unanimement résolu de clôturer la séance à 20 h 32.

Signé à Saint-Simon ce ____^e jour de février 2021.

Simon Giard,
Maire

Johanne Godin,
Directrice générale

Je, Simon Giard, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.